

FORMATION PRATIQUE PEC 22

Visite de stage

INFORMATIONS ET PROCÉDURES

L'enseignant·e de l'école effectue vers la moitié de la période du stage une visite pour chaque étudiant·e. A cet effet, l'enseignant·e de l'école prend contact au plus vite avec les différentes parties pour planifier ce rendez-vous. Cette visite prend la forme d'un entretien tripartite d'une durée de 45 à 60 minutes. Elle s'effectue en principe en présentiel sur le lieu de stage mais lorsque la période de formation pratique se déroule à l'entière satisfaction de la praticienne formatrice ou le praticien formateur (PF) et de l'étudiant·e, et que toutes et tous sont d'accord, la visite de l'enseignant·e peut être faite à distance, par visioconférence. La visite de stage a pour but de discuter du déroulé du stage, des apprentissages prévus et de leur évolution, ainsi que des modalités d'encadrement.

Pour cette visite, l'étudiant·e se prépare et doit être capable de :

- Présenter le milieu de stage, la population rencontrée, la mission de l'ergothérapeute
- Présenter les tâches qu'il ou elle gère ou auxquelles il ou elle participe et plus spécifiquement, expliquer les interventions qu'il ou elle mène ou auxquelles il ou elle participe. L'étudiant·e explicite le raisonnement professionnel qui fonde ses interventions.
- Décrire son évolution en termes d'apprentissage et d'atteinte des objectifs : le CPT ainsi que la fiche d'évaluation servent de base à la réflexion.
- Préciser ses éventuels besoins en termes de ressources ou d'encadrement offerts, tant par l'école que par le ou la PF

L'étudiant·e prend part activement à l'entretien, il fait preuve d'auto-évaluation et d'un regard critique sur sa pratique et ses apprentissages.

En vue de cette visite, le ou la PF :

- procède à une évaluation formative. A cet effet, elle ou il remplit la fiche d'évaluation dans la partie dédiée à l'évaluation intermédiaire et communique les résultats à l'étudiant·e. Si la visite intervient tôt dans le stage et qu'il n'est pas encore pertinent de remplir officiellement l'évaluation intermédiaire, un retour général est tout de même fait à l'étudiant·e. Il sera demandé au ou à la PF de faire un commentaire sur les performances de l'étudiant·e au cours de la visite.

En cas de besoin, de difficultés et/ou de risque d'échec, l'étudiant·e et/ou le·la PF peut également contacter au préalable de la visite l'enseignant·e référent·e afin de transmettre les informations spécifiques problématiques à discuter lors de la visite de stage. Tout risque d'échec doit être clairement annoncé à l'étudiant·e lors de la visite de stage et les difficultés doivent alors être analysées en concertation. D'éventuelles nouvelles modalités d'encadrement et de supervision visant à favoriser une évolution satisfaisante des apprentissages peuvent être déterminés. Dans ce cas, l'enseignant·e référent·e prend un PV de la visite et le communique à toutes les parties. Le ou la PF tient informé·e l'enseignant·e de l'évolution du stage et en cas d'échec avéré, une séance réunissant les trois parties est organisée en fin de stage (*cf. Directives d'application de la formation pratique de la filière ergothérapie, article 21, Procédure en cas de risque d'échec*). Si des situations problématiques surviennent après la visite de stage, le ou la PF contacte l'enseignant·e référent·e pour qu'un nouvel entretien soit organisé.